

COMMUNE DE CASTELNAU-MONTRATIER
(Lot)

Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud-Montratier
Dûment convoqué le 21 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GARDES, Maire.

Présents : MMES et M.M. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Gilbert PARAIRE, Isabelle ESPITALIER, Solange BILBAULT, Yves LAGARDE, Eliette BOURGES, Pascal RESSIGEAC, Vincent PECHMAGRÉ, Agnès VINCENT, Gilbert BROCARD Céline MESTRE, Emilie PIGNEIRA, Aurélien BACH, Christian BOUSQUET, Danièle COUDERC.

Excusés : MMES. Joëlle SANSON, Claudine BOISSEL.

Secrétaire de séance : MME Danièle COUDERC.

Soit 17 VOTANTS

INTERVENTION DE Monsieur Philippe BEAUMONT et de Madame Nadiège BOSSION, Club de karaté Wado-Ryu Castelnaudais.

Monsieur Jacques ROLS présente Monsieur Philippe BEAUMONT et Madame Nadiège BOSSION, respectivement formateur et Présidente du Club de karaté invités à présenter aux membres du Conseil Municipal les activités de leur association, et une demande d'aide supplémentaire à la commune pour l'achat de tatamis.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Monsieur Christian BOUSQUET fait une observation et demande que lorsqu'un membre du conseil municipal vote contre lors du vote d'une délibération, le nom de la personne figure sur le compte rendu ainsi que le motif de son vote ; il précise que lors du conseil municipal du 15 avril, il a voté contre l'augmentation des taux communaux et s'est abstenu lors du vote du budget primitif de la commune pour les raisons suivantes :

«On ne peut demander au contribuable d'une seule commune de financer une restructuration service public qui concerne deux cantons surtout si cela aboutit à une réduction globale du service public et cela sans aucune garantie de durée dans le temps de cette même restructuration »

Après rectification et compte tenu de cette remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour : demande de subvention FAPEC- rue Clémenceau - le Conseil Municipal donne son accord.

Suite à la réception en mairie d'une demande de certificat d'urbanisme concernant le fonds de commerce « Le Gambetta », Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal RESSIGEAC qui informe de la réouverture prochaine du bar Le Gambetta, celle-ci pourrait intervenir fin juin, début juillet. La commune devra se prononcer dans les prochains jours sur le droit de préemption sur les fonds de commerce. Afin d'être réactif, par anticipation à cette future DIA, Monsieur le Maire demande aux conseillers si la commune doit exercer son droit de préemption. Après discussion, la commune décide de ne pas exercer le droit de préemption.

1 - Délibérations :

1.1 - Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les raisons pour lesquelles, par délibération du 22 décembre 2014, le comité syndical de la Fédération départementale d'énergies du Lot (FDEL) a été appelé à modifier les statuts du syndicat de façon à y intégrer une compétence optionnelle supplémentaire, codifiée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T. et relative à la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il indique que, compte tenu de la complexité des opérations liées à ces infrastructures, du montant des investissements nécessaires à une bonne couverture territoriale des bornes de charge mais aussi du fait que cette activité est liée à celle de la distribution publique d'électricité, la FDEL, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le Lot, est la structure intercommunale la plus pertinente pour un exercice cohérent de cette compétence.

Il rappelle au Conseil Municipal, que cette compétence avait été préalablement présentée aux maires et délégués à l'occasion des réunions sectorielles d'information organisées par la FDEL et ERDF au cours du 4^e trimestre 2014.

Monsieur le Maire, fait lecture du projet de statuts adopté par le comité syndical de la FDEL le 22 décembre 2014, qui apporte, par rapport aux statuts actuels, le nouvel article 2.5 suivant :

« 2.5. Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Le syndicat exerce en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, la compétence mentionnée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., pour la mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. »

Après cette lecture, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions du C.G.C.T., la création et la modification des statuts d'un syndicat doivent être approuvées par des délibérations concordantes des collectivités adhérentes et propose d'adopter les dispositions qu'il vient de détailler. Il précise que cette adoption est indépendante de la volonté ultérieure de la commune de transférer ou non à la FDEL sa propre compétence relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques, qui devra le cas échéant faire l'objet d'une seconde délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet de modification des statuts de la FDEL proposé, intégrant les innovations citées précédemment.

VOTANTS : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

1.2 - Demande de subvention- Rue Clémenceau- FAPEC :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 25 février 2015, le Conseil Municipal a sollicité des demandes de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, concernant la réfection et la sécurisation des trottoirs de la rue Clémenceau.

Afin de demander une aide au titre du Fonds d'Aide aux Petits Equipements Communaux (FAPEC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FAPEC.

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	51.985 €
* DETR 2015 (25%)	12.996 (obtenue)
* FAPEC (20%)	10.397 (sollicitée)

VOTANTS : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

1.3 - Autorisation recrutements en contrats aidés :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en vertu des nouveaux textes et dans le cadre de recrutement d'agents en contrats aidés, Monsieur le Maire doit avoir l'autorisation de son Conseil Municipal pour le recrutement de ce type de contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'Agents non titulaires en contrats aidés.
- **Charge** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement et à signer le contrat de travail de droit privé.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces nominations seront inscrits au budget de la collectivité.

VOTANTS : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

1.4 - Vente local presbytère de Thézels :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la demande présentée par Monsieur Serge SAHUC, domicilié à Thézels – 46170 Castelnau-Montratier, en vue de l'acquisition d'une pièce jouxtant la sacristie de l'Eglise de Thézels ; Monsieur SAHUC propose de prendre à sa charge les frais de géomètre, de modification du règlement de copropriété et d'acte ; Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une copropriété existe entre la Commune de Castelnau-Montratier et Monsieur Serge SAHUC, et rappelle que le Conseil Municipal a émis dans sa séance du 22 octobre 2014, un avis favorable de principe à cette vente au prix de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de la vente sur la parcelle cadastrée section G, n°772 au lieu dit « Thézels » : d'une partie du lot n° 2 qui représente 30/1000 de la copropriété au prix de 500 €.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir. Les frais d'acte, de géomètre et de copropriété seront à la charge de l'acquéreur.

VOTANTS : Pour 17
Contre : 0
Abstention : 0

1.5 - Décision modificative n° 01 :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la décision modificative présentée pour un montant de 16 660 €

VOTANTS : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Suite à un appel téléphonique, Monsieur Pascal RESSIGEAC quitte la séance du conseil municipal.

2 - Informations :

2.1 - Occupation du domaine public :

Madame Isabelle ESPITALIER, Adjointe, informe le Conseil Municipal que l'association « Castelnau e soun mercat » a élu un nouveau bureau ; une réorganisation des emplacements du marché du dimanche matin est en cours ; une convention de mise à disposition de la place sera signée entre la municipalité et l'association.

Une réunion est prévue entre les associations suivantes : l'association des commerçants « Actif Castelnaudais », l'association « Castelnau e soun mercat » et l'association des Marchés de Producteurs.

Une discussion sur le stationnement des véhicules, le dimanche matin, côté café « Le Bardouquet » jusqu'au magasin « Au Petit Bonheur » s'est engagée.

Suite à cette réunion prévue entre les associations ci-dessus nommées des décisions seront prises.

2.2 - Chemins ruraux :

Monsieur Maurice BONNEMORT, Adjoint, informe le conseil municipal de plusieurs demandes de cession de chemins ruraux ci-après désignés :

- chemin rural de Railletou : demandes formulées par MM. Christian ROUX et Jean-Luc BOUZERAND ;
- chemin de Saint Vincent : demande formulée par M. Jean-Paul CALVET
- chemin de Montaudou : demande formulée par M. Michel FOURNIOLS
- chemin de Lamouline-Russac : cession et achat par M. Jeannot MUNOZ
- cession portion de chemin : demande formulée par M. Christian BOYE

Ces dossiers devront être soumis à l'enquête publique.

Concernant :

- le chemin à Pech Armentier : demande d'autorisation de rouvrir un chemin rural ; M. Maurice BONNEMORT indique avoir rencontré les propriétaires riverains et sans remarque de leur part, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la charge du demandeur de le rouvrir.

- chemin de Saint Urou : demande formulée par Mme Chantal BRUGEL

- chemin M. NIVEN : demande de remise en état de son chemin au lieu dit Thézels. Ce chemin présente des difficultés dues à la présence d'une fontaine publique et de moulières.

De plus, Monsieur Jean-Paul CALVET souhaite acheter l'ancienne station de pompage au lieu dit Marès Bas en bordure de la Barguelonne. Monsieur Christian BOUSQUET fait remarquer qu'il s'opposera à cette vente considérant que l'eau est un bien public et qu'à ce titre-là, elle pourrait être réutilisée ; M. le Maire et M. ROLS font remarquer que cette station de pompage est désaffectée depuis de nombreuses années et occasionnerait maints travaux pour la restaurer.

2.3 - PLU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que bon nombre de terrains à la Pigeonnière de Bertines sont vendus et qu'il ne reste que 4 lots au lotissement communal.

La création d'un nouveau lotissement demandant entre deux et trois années entre les études et la réalisation, il serait bon de réfléchir à la mise à l'étude d'un nouveau lotissement.

2.4 - Maison de Retraite de Castelnau :

Monsieur Patrick GARDES précise qu'il ne s'exprime pas en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite mais en sa qualité de Maire.

Il indique qu'une administratrice provisoire Madame GUIRAL a été nommée pour une durée de 6 mois par le Conseil Départemental et l'ARS afin de mettre en place un plan de redressement de l'EHPAD et de réorganiser les services. Madame GUIRAL a tous les pouvoirs de décision quant au fonctionnement de la Maison de Retraite et réunira le Conseil d'Administration dans une quinzaine de jours.

2.5 - Ouverture du secrétariat :

Une discussion s'est engagée quant à la fermeture du secrétariat le samedi matin ; les interrogations des uns et des autres amènent le Conseil Municipal à ne pas statuer.

2.6 - Ouverture des plis pour la mise en accessibilité de la mairie – mission de maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture des plis concernant la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de la mairie. Trois cabinets ont été consultés ; deux ont répondu. La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre du Cabinet Gouwy-Grima-Rames de Toulouse.

2.7 - Compte Rendu du Projet Educatif Territorial (PEDT) – écoles :

***Ecoles :**

Madame Isabelle ESPITALIER informe le Conseil Municipal que le Projet Educatif Territorial (PEDT) a été transmis au DASEN qui le validera courant juin sur la base d'une nouvelle réorganisation des Activités Péri Educatives – 2 jours pendant une heure (les mardi et jeudi) et 2 jours pendant ½ heure (les lundi et vendredi) côté école élémentaire. Les APE restent sans changement côté école maternelle (3/4 heure sur quatre jours). Cette nouvelle organisation entrainera un réajustement au niveau des emplois du temps du personnel.

***ALSH :**

Madame Marion SAHUC, en formation BAFD assurera les fonctions de Directrice à compter du 1^{er} juillet 2015.

2.8 - Rue Clémenceau :

Pendant la durée des travaux soit du 26 mai à fin Juin, le stationnement des véhicules est interdit ; la circulation est alternée et règlementée par les feux tricolores ; elle pourra être ponctuellement interdite. Pour des raisons de sécurité ou d'avancement des travaux, Monsieur le Maire précise que la rue pourra être interdite à la circulation.

3 - Questions diverses :

Madame Solange BILBAULT, Adjointe, informe le Conseil Municipal des dossiers suivants :

3.1 - Camping :

Madame Solange BILBAULT, Adjointe, pose la question de l'avancement des travaux ; M. Gilbert PARAIRE, Adjoint, lui répond que tous les travaux prévus du camping ne pourront être terminés pour le 1^{er} juillet notamment à cause de la mise en place des toilettes pour Personne à Mobilité Réduite. De ce fait les travaux sont reportés en septembre ; seules les parties communes du camping seront repeintes et un grillage sera mis en place par l'équipe de Quercy Contacts Insertion.

3.2 - Médiathèque :

Un échange de livres s'effectue tous les six mois avec la Bibliothèque Centrale de Prêt du lot ; dernièrement il a été procédé au renouvellement de 1000 livres ; cela impose la fermeture de la médiathèque.

Madame BILBAULT fait part au Conseil Municipal de la proposition de Madame LAFARGUE, Bibliothécaire, de distribuer une carte gratuite aux enfants ; concernant les tarifs appliqués et du fait de la fusion de la Communauté de Communes, il est décidé d'un tarif unique pour le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Blanc et d'un tarif pour les extérieurs.

3.3 - Ciné Lot :

Madame Solange BILBAULT fait le bilan de 6 mois de reprise des séances de cinéma. La fréquentation est en moyenne de 45 personnes ; ce bilan est très satisfaisant et encourageant.

Monsieur le Maire félicite Madame BILBAULT pour le travail accompli ; Madame BILBAULT répond qu'il s'agit du travail de toute une équipe.

3.4 - Liberté, Egalité, Fraternité :

Le bon de commande a été signé ; Madame BILBAULT propose que l'inauguration de la pose de cette devise de la République sur le beffroi de l'Hôtel de ville, ait lieu lors de la cérémonie du 14 juillet ; le Conseil Municipal donne un avis favorable.

3.5 - Marché aux fleurs :

Madame Agnès VINCENT indique qu'elle a été interpellée par plusieurs personnes du fait que le marché aux fleurs n'ait pas eu lieu.

Madame Isabelle ESPITALIER répond que ce type de manifestation devrait être organisée par une association ; elle précise que l'année dernière elle avait pris en charge « par intérim », avec le concours du personnel communal, l'organisation de cette manifestation.

La séance est levée à 0h 15.